
DÉBAT PUBLIC
sur le projet Montagne d'Or
en Guyane

7 MARS – 7 JUILLET 2018

DOSSIER DE PRESSE
DE CLÔTURE

Le 6 juillet 2018

LE DÉROULEMENT DU DEBAT PUBLIC

Concernant le projet Montagne d'Or, la CNDP a été saisie à deux reprises par la Compagnie minière Montagne d'Or, maître d'ouvrage, les 26 juin et 1er septembre 2017, en application des articles L.121-16-1 puis L.121-17 et L.121-22 du code de l'environnement. La CNDP a considéré ces saisines irrecevables, le projet relevant de l'article L.121-8 de ce code.

Le 7 août 2017, l'association France Nature Environnement a saisi la CNDP en vertu de l'article L.121-8, II. Le 6 septembre 2017, la Commission nationale a décidé qu'un débat public serait organisé sur le projet Montagne d'Or, que ce débat aurait lieu en Guyane et que son animation serait confiée à une commission particulière.

Le 4 octobre 2017, la Commission nationale a désigné Monsieur Roland Peylet président de la CPDP en charge de l'animation de ce débat public ; Madame Claude Brévan, Messieurs Victor Bantifo, Eric Hermann, Jean-Claude Mariema et Yunaluman Thérèse ont été désignés membres de la commission particulière.

Le 5 mars 2018, après examen du dossier du maître d'ouvrage, la Commission nationale a considéré que ce dernier permettait l'ouverture du débat public, le dossier devant toutefois être accompagné de fiches thématiques portant sur la prévention et la gestion des risques, la préservation de la biodiversité et les conditions sociales de la mise en œuvre éventuelle du projet. La CNDP a également décidé la réalisation d'expertises complémentaires portant sur la cyanuration et l'hydrogéologie.

Le débat public sur le projet Montagne d'Or en Guyane s'est ouvert le 7 mars 2018, pour une durée de 4 mois. Il se termine le samedi 7 juillet avec la fermeture de la plateforme participative à minuit.

LES MODALITÉS DU DÉBAT PUBLIC

Le débat public s'est organisé autour de différentes modalités d'information et de participation des citoyens : 5 réunions publiques, 6 ateliers thématiques, 1 rencontre avec des représentants des autorités amérindiennes, 1 table ronde, 2 séances d'auditions ; une plateforme participative en ligne ; des locaux ouverts au public ; des documents et des moyens de participation mis à la disposition du public.

Toutes les modalités du débat public se sont déroulées en présence de membres de la CPDP et, en règle générale, du maître d'ouvrage. Concernant la rencontre avec des représentants des autorités amérindiennes, le maître d'ouvrage a fait part à la CPDP de son choix de ne pas y participer.



La participation aux réunions

1075 personnes ont participé aux réunions générales : 380 à la réunion d'ouverture de Saint-Laurent-du-Maroni, le 3 avril ; 350 à Cayenne, le 5 avril ; 125 à Awala-Yalimapo, le 25 avril ; 80 à Apatou, le 26 avril ; 140 à Mana, le 27 avril.

408 personnes ont assisté aux ateliers thématiques : 80 à l'atelier « Le fonctionnement de la mine, les risques et leur

gestion envisagée par le maître d'ouvrage », le 4 avril, à Saint-Laurent-du-Maroni ; 117 au premier atelier « La mine et l'environnement », à Cayenne, le 6 avril ; 73 au second atelier « La mine et l'environnement », à Saint-Laurent-du-Maroni, le 22 mai ; 48 à l'atelier « Emploi et formation », à Saint-Laurent, le 23 mai ; 35 à l'atelier « Effets potentiels sur le développement économique et social de la Guyane », à Saint-Laurent, le 24 mai ; 55 à l'ultime atelier thématique « Emploi, formation et effets socio-économiques », à Cayenne, le 16 juin.



Réunion publique d'ouverture, Saint-Laurent-du-Maroni, 3 avril 2018 – Crédit : CNDP

29 auditions ont eu lieu.

A Cayenne, le 16 juin, ont été entendus :

Association Kouachi - STEPHENSON Nora
Association Les Amis de la Montagne d'Or – BRUNE Paulin
Association NEMO / Cap 21 - HODEBOURG Harry
Collectivité territoriale de Guyane – CHALMIN Philippe
Evêque de Cayenne - LAFONT Emmanuel
Force Ouvrière - BONADEI Dominique
GNE (Guyane nature environnement) - GIRAULT Rémi
Grappe Orkidé - MATHEUS Philippe
Guyane Alternative - ALBANESI Claire
Guyane Insoumise - BAIGUE Anne-Marie
Maiouri Nature - BORE Philippe
Manifeste de la communauté scientifique - FLEURY Marie
MEDEF Guyane - LAMBERT Stéphane
Nouvelle Force de Guyane - BAFAU Serge
Or de Question - DUBOUILLE Michel
ProBios - SLEUR Erlan

Trop'Violans les 500 frères - GOUA Yvane

URPS (Union régionale des professionnels de santé) - CHABERT Marc

UTG (Union des travailleurs guyanais) - EDWARD Arlette

WWF Guyane – KELLE Laurent

A Saint-Laurent-du-Maroni, le 18 juin, ont été entendus :

Association culturelle et sportive Terre Rouge - LEON Fabio et BOISROND Ferdinand

Association pour la Découverte de la Nature en Guyane (ADNG) - BIANCHI Elise

AZAD – Amazone à Défendre - LAMBOLEY Philippe

Député de la 2ème circonscription de Guyane – ADAM Lénaïck (par vidéo)

Jeunesse autochtone de Guyane - GALIMA Amandine

Maire de Saint-Laurent - BERTRAND Léon

MDES (Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale) section de St-Laurent - CYRIAQUE Samantha

Parti progressiste guyanais - JOIGNY Richard

Sud Educ Guyane – BAUER Marie et BAUXAIS Alexis



Si l'on considère que des participants actifs dans le cours du débat public ont assisté à plusieurs réunions, voire à toutes, on peut estimer à une fourchette comprise entre 1100 ou 1200 le nombre de personnes ayant assisté aux rencontres du débat public.

La plateforme participative [<https://participons.debatpublic.fr/processes/montagnedor/f/72/>]

La [plateforme participative](https://participons.debatpublic.fr/processes/montagnedor/f/72/) a accueilli à ce jour :

- ↗ Plus de 4600 visites sur la plateforme participative depuis le 7 mars 2018, avec une durée moyenne de visite de 7 minutes 30 et environ 160 contributeurs inscrits (dont 57% résidant en France métropolitaine ; 31% en Guyane ; 7% à l'étranger ; 5% dans les territoires d'Outre-mer hors Guyane)
- ↗ 198 questions, dont 58 recueillies lors des rencontres publiques, par mail, courrier, au local du débat ou lors des Facebook live. **75 questions sont toujours en attente, à ce jour, d'une réponse de la Compagnie minière Montagne d'Or, et 54 d'entre elles dépassent le délai de 8 jours d'attente**
- ↗ Environ 156 avis, dont 10 recueillis lors des rencontres publiques, par mail, ou courrier
- ↗ 170 commentaires

Répartition des messages par thèmes

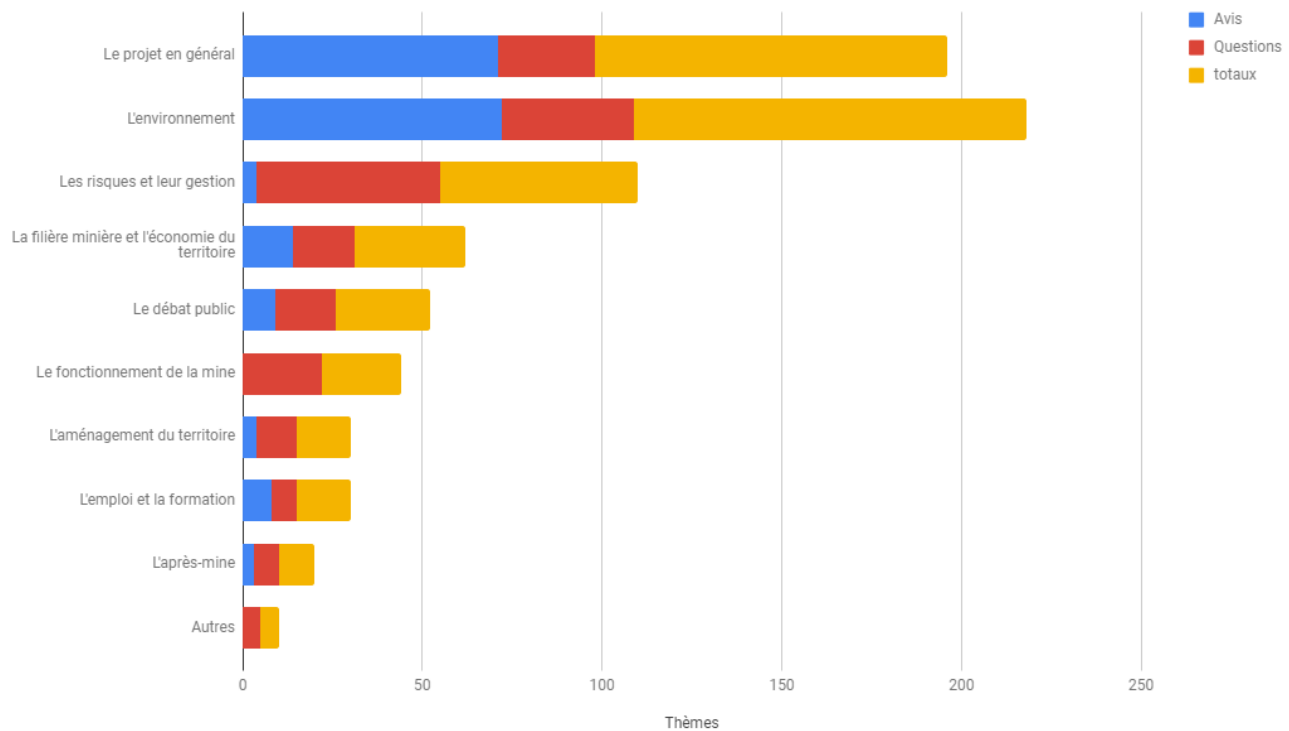


Tableau mis à jour au 6 juillet 2018

👉 18 contributions à ce jour :

- Contribution du collectif Or de question : 20 bonnes raisons de dire non au projet Montagne d'Or ;
- Contribution du collectif Or de question : 25 propositions pour un développement alternatif, local et durablement ;
- Contribution de Patrick Lecante, maire de Montsinery-Tonnégrande et synthèse de la tribune de Patrick Lecante dans le journal Le Monde ;
- Contribution de Madame Maude Pulchérie : « La PPE hors projets miniers » ;
- Contribution de Mgr Lafont, évêque de Cayenne ;
- Contribution de 5 chefs coutumiers guyanais ;
- Contribution du cercle Cyclope, rapport d'analyse du projet Montagne d'Or commandé par la Collectivité territoriale de Guyane ;
- Contribution de Madame Maude Pulcherie sur le transport de matières dangereuses ;
- Expertise sur la cyanuration, de Monsieur Pol Urien, du BRGM ;
- Expertise sur l'hydrogéologie, de Monsieur Alexis Gutierrez, du BRGM ;
- Contribution de France Nature Environnement / Guyane Nature Environnement « Des alternatives à un projet destructeur et passiste »
- Contribution de Léon Bertrand, maire de Saint-Laurent-du-Maroni ;
- Contribution de l'association « Les Amis de la Montagne d'Or » ;
- Contribution du sénateur Georges Patient ;
- Contribution du collectif Or de question « Ce projet est une aberration industrielle, économique, sociale et environnementale » ;
- Contribution de Michel Serrier sur les moteurs hydrauliques d'Amazonie comme alternative au projet Montagne d'Or ;
- Contribution du collectif Objectif Transition.

↳ 16 cahiers d'acteur :

N°1 : CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) de Guyane, « *La CCIRG apporte son soutien au projet Montagne d'Or* »

N°2 : WWF France (Fonds mondial pour la Nature), « *Montagne d'Or, désastre écologique et mirage économique* »

N°3 : FNE (France Nature Environnement), « *Un projet minier à haut risque* »

N°4 : Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la Nature) et l'association Kwata, « *Ce projet ne répond pas au développement durable de la Guyane* »

N°5 : FNE et GNE (Guyane Nature Environnement), « *Le projet de la CMMO à Bœuf Mort : une mine irresponsable ?* »

N°6 : GNE, « *Les risques de cyanuration dans le projet de la CMMO à Bœuf mort* »

N°7 : Collectif citoyen AZAD (AmaZone A Défendre), « *Vers une autre société* »

N°8 : Réseau NEMO (Non à l'Exploitation de la Montagne d'Or), « *Montagne d'Or : des dégâts sociaux et environnementaux inacceptables* »

N°9 : Organismes pour la défense des droits des peuples premiers de la Guyane Française, « *Front commun des peuples premiers de Guyane contre la méga industrie minière* »

N°10 : Collectif Or de question, « *Pourquoi il faut dire non au projet Montagne d'Or* »

N°11 : Grappe Orkidé de Guyane, « *La Grappe d'entreprises Orkidé de Guyane apporte son soutien au projet Montagne d'Or* »

N°12 : Association Kulalasi, « *La Guyane, zone sacrifiée ?* »

N°13 : FNE et GNE, « *Le projet de la CMMO à Bœuf Mort : un écocide* »

N°14 : MEDEF (Mouvement des Entreprises DE France) Guyane, « *MEDEF Guyane* »

N°15 : UTG (Union des Travailleurs Guyanais), « *La Montagne d'Or, un projet colonialiste et dangereux* »

N°16 : FedomG (Fédération des opérateurs miniers de Guyane), « *Création d'emplois : un défi que la Guyane toute entière doit relever* »



La fréquentation du site Internet et la participation en ligne

Le [site internet montagnedor.debatpublic.fr](http://montagnedor.debatpublic.fr) est le support numérique du débat. Du 7 mars au 5 juillet, ce site a fait l'objet d'environ 8000 visites (et plus de 9800 depuis son ouverture le 2 février 2018)

On y trouve :

↳ Une présentation du débat et de son fonctionnement ;

↳ Les documents du maître d'ouvrage : le dossier du maître d'ouvrage, sa synthèse, ainsi que [les 6 fiches thématiques qui ont été ajoutées](#), en réponse à la demande de la CNDP et de demandes spécifiques au cours du débat public (avril 2018, [Fiche thématique : La prévention et la gestion des risques](#) ; avril 2018, [Fiche thématique : La préservation de la biodiversité](#) ; mai 2018, [Fiche thématique : Les métaux lourds](#) ; [Fiche thématique : les métaux lourds](#) (mise à jour le 12 juin 2018) ; juin 2018, [Fiche thématique : La profondeur de la fosse minière](#) ; [Fiche thématique : la profondeur de la fosse minière](#) (mise à jour le 12 juin 2018) ; juin 2018, [Fiche thématique : les conditions sociales de la mise en œuvre éventuelle du projet](#) ; juin 2018, [Fiche thématique : la superficie du projet](#)) ;

↳ Les expertises complémentaires demandées par la commission : expertise sur la cyanuration de Monsieur Pol

- ↳ Urien (BRGM, Orléans) ; expertise sur l'hydrogéologie de Monsieur Alexis Gutierrez (BRGM, Orléans) ;
- ↳ Des documents de contexte, ainsi que d'autres sources et études éditées en amont du débat public ;
- ↳ Toutes les archives des rencontres publiques : verbatims, synthèses, photos, enregistrements vidéo et audio, supports projetés en réunion ;
- ↳ Les actualités du débat et les 7 lettres d'information envoyées pendant le débat ;
- ↳ Un accès à la plateforme participative sur laquelle sont publiés et les 16 cahiers d'acteurs ;
- ↳ Un [espace presse https://montagnedor.debatpublic.fr/12-revue-de-presse/31-espace-presse](https://montagnedor.debatpublic.fr/12-revue-de-presse/31-espace-presse)

Outre une campagne de communication par voie d'affichage, de tractage et de presse, l'information s'est également faite par le biais des réseaux sociaux. La commission a relayé sur Facebook et Twitter la tenue des réunions, ainsi que l'apport de tous les nouveaux documents versés au débat : cahiers d'acteurs et contributions, fiches techniques, expertises...

Twitter : la commission a posté 242 tweets et le compte possède 226 abonnés.

Facebook : la commission a posté 193 publications, le compte possède 613 abonnés.

La CPDP a été destinataire d'une action de mailing électronique via la plateforme www.cyberacteurs.org. 4660 courriels ont été reçus, portant le message ainsi rédigé :

« "Aujourd'hui, on extrait, on fabrique, on vend, on casse, on jette avec d'un côté, des mines toujours plus profondes et de l'autre des montagnes de déchets toujours plus hautes. Il est temps de fermer les circuits de production et de consommation."

D'accord avec le Premier Ministre, je demande l'abandon du projet de Montagne d'Or en Guyane : il est 24 fois moins cher de recycler nos vieux appareils électroniques que de saccager notre environnement. »

LA SUITE DU DEBAT PUBLIC

Tous les éléments recueillis au cours de ces 4 mois constituent les archives du débat public. Ils continueront d'être accessibles au public. C'est sur la base de ces éléments que la commission particulière du débat public rédigera son compte-rendu.



Equipe projet de la Compagnie minière Montagne d'Or (à gauche) et Claude Brévan, membre de la CPDP (à droite), Awala-Yalimapo le 25 avril 2018 – Crédit : CNDP

Le compte-rendu et le bilan

La commission particulière, qui a animé ce débat en Guyane, dispose de deux mois pour élaborer un compte-rendu le plus exhaustif et circonstancié possible, qu'elle présente à la Commission nationale. La présidente de la Commission nationale rédige elle-même un bilan plus synthétique et analytique du débat. Il ne s'agit pas de donner un avis sur le projet en lui-même. Ces documents se veulent plutôt une photographie la plus juste possible de ce qui a été échangé et débattu pendant la durée du débat. Concernant le projet Montagne d'Or en Guyane, le compte-rendu et le bilan seront rendus publics la première semaine de septembre.

La décision du maître d'ouvrage

Dans un délai de 3 mois maximum après la publication du compte-rendu et du bilan du débat public (ici, avant la première semaine de décembre), il appartiendra au maître d'ouvrage, à la lumière de ces documents, de prendre une décision : abandonner son projet, le poursuivre en l'amendant ou le poursuivre en l'état. Quoi qu'il en soit, la décision du maître d'ouvrage doit être motivée et publique.



Christian Claudon, Directeur du développement, et Pierre Paris, Président, CMO, Cayenne le 16 juin – Crédit : CNDP

Dans l'hypothèse d'une poursuite du projet, le maître d'ouvrage devra déposer les demandes d'autorisation adéquates auprès des autorités compétentes. Un garant désigné par la CNDP pourra être adjoint au maître d'ouvrage pour accompagner la suite du projet.